



## INFORMATIONS



### RAPPEL REGLEMENTAIRE

Il est rappelé qu'en application de l'article 151 des Règlements Généraux FFF il est interdit pour tout joueur

- De disputer 2 matchs le même jour quel que soit le type de licence (herbe ou futsal) et qu'il soit sous simple ou double licence.
  - De disputer 2 matchs 2 jours consécutifs s'il possède une simple licence, qu'elle soit herbe ou futsal.
- L'infraction à ces dispositions rend caduque l'assurance du joueur et engage la responsabilité du président du club.

### RAPPEL AUX EQUIPES DE LIGUE SENIORS

La participation d'une équipe opérant en Ligue à une coupe organisée par le District Artois ne permet pas de décompter la ou les rencontres jouées dans ce cadre d'autant de matches de suspension.

De ce fait un joueur suspendu par la commission régionale, par exemple pour un match, reste suspendu vis-à-vis de l'équipe opérant en ligue s'il participe à un match de coupe organisé par le district Artois

### MATCHS AMICAUX

Le district (comme le Ligue) organise des compétitions officielles (championnats, coupes, regroupements divers) mais n'a pas vocation à mettre en place des rencontres amicales qui sont du ressort des clubs dans le cadre des règles d'occupation des terrains définies par les communes.

Dans ce cadre, si un match de championnat ou de coupe est reporté, il est interdit aux équipes concernées de le remplacer par un match amical.

### CALENDRIER DES COMPETITIONS

Compte tenu des remises intervenues et susceptibles d'intervenir, il y a lieu de compléter le calendrier initial comme suit :

19 Décembre : Coupes seniors – Remises partielles championnat vétérans, seniors, féminines et jeunes -

30 Janvier :

Remises partielles coupes seniors -

6 février :

Coupes secondaires seniors – Remises partielles championnat seniors -

13 février

Remises championnat seniors - Remises partielles coupes vétérans, féminines et jeunes -

20 février

Remises championnat seniors, vétérans, féminines et jeunes -

27 Février

Reprise prévue des compétitions

Ces dispositions ne concernent pas le futsal et le football d'animation et sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions sanitaires

Richard RATAJCZAK.

